

Projet de loi N° 127

Loi assurant la continuité de la prestation des services juridiques au sein du gouvernement et permettant la poursuite de la négociation ainsi que le renouvellement de la convention collective des salariés assurant la prestation de ces services juridiques.

AMENDEMENT

Article 20

Modifier l'article 20 du projet de loi en remplaçant le chiffre « 45 » par « 90 »

Retiré
AAB

Projet de loi N° 127

Loi assurant la continuité de la prestation des services juridiques au sein du gouvernement et permettant la poursuite de la négociation ainsi que le renouvellement de la convention collective des salariés assurant la prestation de ces services juridiques.

AMENDEMENT

Article 21

Modifier l'article 21 du projet de loi en remplaçant le chiffre « 15 » par « 30 »

Retiré
AAB

Projet de loi N° 127

Loi assurant la continuité de la prestation des services juridiques au sein du gouvernement et permettant la poursuite de la négociation ainsi que le renouvellement de la convention collective des salariés assurant la prestation de ces services juridiques.

AMENDEMENT

Article 1

Modifier l'article 1 du projet de loi en ajoutant les mots « avec diligence et bonne foi » après le mot « négociation. »

Rejeté
AAB

Projet de loi N° 127

Loi assurant la continuité de la prestation des services juridiques au sein du gouvernement et permettant la poursuite de la négociation ainsi que le renouvellement de la convention collective des salariés assurant la prestation de ces services juridiques.

AMENDEMENT

Article 4

Modifier l'article 4 du projet de loi en ajoutant un deuxième alinéa se lisant comme suit :

« Le présent article n'a pas pour effet de limiter l'application de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*. »

Rejeté
JAB

Projet de loi N° 127

Loi assurant la continuité de la prestation des services juridiques au sein du gouvernement et permettant la poursuite de la négociation ainsi que le renouvellement de la convention collective des salariés assurant la prestation de ces services juridiques.

AMENDEMENT

Article 17

Modifier l'article 17 du projet de loi en remplaçant les mots « par décret » par « avec le consentement du deux tiers de l'Assemblée nationale »

Rejeté
AAB

PROJET DE LOI N° 127

Loi assurant la continuité de la prestation des services juridiques au sein du gouvernement et permettant la poursuite de la négociation ainsi que le renouvellement de la convention collective des salariés assurant la prestation de ces services juridiques

AMENDEMENT

Article 24

Modifier l'article par l'insertion, après les mots « ministre du Travail », des mots « ou le juge en chef de la Cour supérieure ».

Rejeté
JAB

Projet de loi N° 127

Loi assurant la continuité de la prestation des services juridiques au sein du gouvernement et permettant la poursuite de la négociation ainsi que le renouvellement de la convention collective des salariés assurant la prestation de ces services juridiques.

AMENDEMENT

Article 28

Modifier l'article 28 du projet en retirant la phrase : « Toutefois, la modification, directement ou indirectement, du régime de négociation applicable aux salariés est réputée ne pas constituer une telle condition de travail. »

Rejeté
BAB

Projet de loi N° 127

Loi assurant la continuité de la prestation des services juridiques au sein du gouvernement et permettant la poursuite de la négociation ainsi que le renouvellement de la convention collective des salariés assurant la prestation de ces services juridiques.

AMENDEMENT

Article 36

Modifier l'article 36 du projet de loi en modifiant les mots « au plus tard 10 jours après » par le mot « dès. »

Rejeté
NAB